

CONCOURS EXTERNE ADJAENES PRINCIPAL 2^{ème} classe – SESSION 2021
RAPPORT DE JURY

1/ LES STATISTIQUES

En ce qui concerne le ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le concours externe était organisé pour la seule académie de Lille.

- Nombre de postes à pourvoir : 17 dont 9 pour le ministère de la justice et 8 pour l'académie de Lille
- Nombre de candidats inscrits : 1283
- Nombre de candidats présents : 756 soit un taux d'absentéisme de 41%
- Ratio candidats présents pour un poste : 44,50

A l'issue des épreuves d'admissibilité

- Nombre de candidats déclarés admissibles : 49
- Ration nbre de candidats admissibles / poste : 2.76
- Note la plus élevée : 18.74/20
- Note la plus basse : 3.39/20
- Note du dernier admissible : 15/20

A l'issue des épreuves d'admission :

- Nombre de candidats admis sur liste principale : 17
- Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 9
- Note la plus élevée : 18.53/20
- Note du dernier admis sur liste principale : 15.45/20
- Note du dernier admis sur la liste complémentaire : 14.35/20

2/ L'ANALYSE DES EPREUVES

2.1. EPREUVE D'ADMISSIBILITE

L'épreuve d'admissibilité est composée de deux épreuves écrites :

1^{ère} épreuve : durée 1h30 – coefficient 3

Elle consiste, à partir d'un texte d'ordre général d'une page maximum ou de 300 à 350 mots en la réponse à 6 à 8 questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Les candidats devaient résumer en environ 70 mots (60 mots minimum, 80 maximum) un texte relatif à l'attractivité de la fonction publique auprès des jeunes.

Il était attendu d'eux de faire ressortir les idées principales du texte sans les paraphraser (perte d'attractivité auprès des jeunes, diminution du nombre de candidats aux concours, mise en place d'une campagne de sensibilisation auprès des jeunes, actions mises en place).

Les questions de compréhension quant à elles ne posaient pas de difficultés particulières. Les réponses étaient dans le texte. Sa lecture attentive permettait aux candidats d'y répondre sans avoir à mobiliser de connaissances personnelles.

Les meilleures copies étaient celles des candidats qui maîtrisent l'exercice du résumé, sans paraphrase, ni contresens, ainsi que les règles de base de l'orthographe et de la grammaire.

L'abus des paraphrases, les contresens, le non-respect des consignes, une orthographe ou une grammaire défailtantes, les copies peu soignées, ont été sanctionnés.

Attention à la présentation des copies : une écriture trop grande, une écriture trop petite, une calligraphie peu ou totalement illisible, un texte trop resserré ou trop aéré rendent difficile la lecture et peuvent nuire à sa compréhension. Des ratures trop nombreuses, un stylo qui bave... font mauvaise impression et pénalisent le candidat.

Il est conseillé aux candidats de lire attentivement le sujet plusieurs fois afin de bien le comprendre et toujours penser à se réserver un temps suffisant pour relire leur copie.

2^{ème} épreuve :

Durée : 1h30, coefficient 3

Elle consiste en courts exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en français (vocabulaire, orthographe, grammaire) et mathématiques.

L'épreuve étant dense mais tout à fait réalisable dans les temps impartis. Les exercices de français ont été traités dans leur totalité par presque tous les candidats, ceux de mathématiques ne l'ont souvent pas été soit par manque de temps - ils étaient positionnés à la fin du sujet - soit par inclination.

Les très bonnes copies sont rares. En français, les règles ne sont pas suffisamment maîtrisées (méconnaissance des règles élémentaires de grammaire, de conjugaison, d'orthographe). En mathématiques, le niveau est faible.

Ces résultats révèlent une méconnaissance du programme de l'épreuve et/ou une préparation insuffisante. En révisant (le programme de français et de mathématiques est celui de la fin du collège ou de niveau CAP/BEP), ils seraient bien meilleurs.

Quelques conseils : les candidats doivent lire attentivement les consignes avant de se lancer dans la résolution d'un exercice. Une faute d'inattention, notamment en mathématiques, et il peut perdre l'entier bénéfice de l'exercice. Il doit faire attention aux détails : lorsqu'il est demandé de préciser des unités par exemple, il ne faut ni oublier de les indiquer, ni se tromper d'unité. Une réponse finale peut être erronée, le raisonnement, s'il est juste, sera valorisé.

2.2 L'ÉPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve d'admission consiste à mettre le candidat en situation professionnelle et à vérifier son aptitude à accueillir du public, classer les documents, présenter les éléments d'un dossier, recevoir et restituer des communications téléphoniques, gérer des emplois du temps et utiliser un micro-ordinateur. Il peut être évalué sur sa connaissance des logiciels courants et bureautiques, à savoir un tableur, un traitement de texte. Une note inférieure ou égale à 5 est éliminatoire.

Cette épreuve est d'une durée totale de 30 minutes – coefficient 4

Il consiste en une mise en situation de la durée totale de l'épreuve mettant en œuvre tous les outils de travail actuels. Attention : ce n'est pas un entretien avec le jury sur le parcours ou les motivations du candidat, ce qui a surpris certains candidats.

Cette épreuve étant commune aux concours externe et interne, le format choisi est identique à celui du concours interne mis en place depuis la session 2019.

Organisée sur un mode interactif entre le candidat – dont les manipulations sont projetées sur écran - et chacun des membres du jury, les consignes sont données à l'oral et non plus à l'écrit. Cette organisation permet aux membres du jury d'apprécier de façon beaucoup plus dynamique les capacités d'écoute, d'analyse, de compréhension ou de réactivité du candidat.

A l'issue de cette épreuve, les recommandations du jury sont les suivantes :

1. Le candidat doit écouter attentivement les consignes. Les candidats ne doivent pas se lancer dans le traitement de la commande sans l'avoir bien comprise ou en ayant prêté une attention insuffisante aux instructions ;

2. Le niveau de connaissance des outils bureautiques est essentiel. Les candidats doivent absolument travailler cette compétence que ce soit sous Pack Office ou Word Office. (le candidat a le choix de l'environnement)
3. L'accueil doit être travaillé. Il est important de connaître les codes dans ce domaine.
4. Une tenue correcte est exigée. Les candidats doivent éviter la trop grande familiarité ou la désinvolture.
5. La qualité de l'expression orale, l'aisance sont primordiales.

3. CONCLUSIONS

Le métier d'adjoint a considérablement évolué ces 20 dernières années. On attend d'eux qu'ils aient du bon sens, qu'ils soient capables d'analyse et de réflexion. Ils doivent être polyvalents, réactifs, adaptables, autonomes et en interaction avec leur environnement de travail.

Ajouté à cela, si le niveau de qualification requis pour passer le concours d'adjoint n'est pas très élevé, le nombre de candidats, lui, l'est (44.5 candidats présents pour 1 emploi).

La préparation des candidats doit être à la hauteur de ces enjeux.

Le président de jury

Sylvie GOSSET